

Votre Solution Coiffure & Esthétique

Siège social et centrale logistique

BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE

Tél. 05 61 34 20 45- Fax 05 61 54 44 46

SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372

ID TVA : FR14 399 716 372

Découvrez www.mybeautytraining.com

vosre nouveau partenaire formation dédié à la beauté

ETABLISSEMENT DE RODEZ

21 RUE SAINT FIRMIN

BOY DIFFUSION

12850 ONET LE CHATEAU

Tél. 05 65 42 32 47 Fax

email rodez-onet@boy-diffusion.fr

Siret 39971637200103

Livré à :

CAPDEMILCOUPE

CHAVATTE BERNADETTE

5 RUE LAMARTINE

12700 CAPDENAC GARE

CAPDEMILCOUPE

CHAVATTE BERNADETTE

5 RUE LAMARTINE

12700

CAPDENAC GARE

Facture

Echéance le 04/09/2025

Paiement : Chèque 30 jours nets

Transporteur : GEODIS Messagerie PLUS

Page 1/1

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	R42
04/08/2025	1370751	C0199700		FREDERIC JAULHAC	

Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
	Bon de livraison n° 246662 du 04/08/2025						
106076-1S	SUBTIL PERM.125ML 1S	6,00	11,38		11,38	68,28	1
106076-1S	SUBTIL PERM.125ML 1S	2,00	11,38	100,00%			1
106076-2	SUBTIL PERM.125ML 2	3,00	11,38		11,38	34,14	1
106076-2	SUBTIL PERM.125ML 2	1,00	11,38	100,00%			1
127294	MIROIR INCASSABLE MOUSSE NOIR	1,00	8,90		8,90	8,90	1
103937	CP JOCKER TRANSPORT	1,00					1
	Total Bon de livraison		111,32				
	RECAPITULATIF						
	Produits Techniques		102,42				
	Accessoires		8,90				
Total HT % esc. Escompte Eco-contribution			Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.	
111,32			111,32	20,00	22,26	**** 133,58EUR	
						Facture 133,58	

Nch
0776 238
le 2/09/25

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre
code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877

BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX